

# Comité Syndical • Séance du 13/02/2020

## Compte-Rendu de réunion

**9h15** : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA ouvre la séance. Il excuse la Présidente, Mme Hermeline MALHERBE, et remercie les personnes présentes et indique que les principaux points à l'ordre du jour concernent les documents budgétaires (compte administratifs, de gestion et budget primitif). Il propose ensuite l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour proposé :

**I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical**

**II. Informations et actualités**

**III. Administration du Syndicat Mixte**

- a. Compte Administratif – Année 2019 – *Délibération n°1*
- b. Compte de Gestion – Année 2019 – *Délibération n°2*
- c. Budget Primitif – Année 2020 – *Délibération n°3*
- d. Modification du tableau des effectifs – *Délibération n°4*
- e. Présentation du Rapport d'Activité de l'année 2019 : *Délibération n°5*

**IV. Dossiers techniques**

- a. Réalisation d'une action d'information et de sensibilisation pour favoriser le passage à l'agriculture biologique : *Délibération n°6*

Cet ordre du jour est validé à l'unanimité.

## 1 Compte-rendu du précédent Comité Syndical

---

N. GARICA met au vote le Compte-Rendu du précédent Comité Syndical, transmis avec les invitations. Ce dernier est validé à l'unanimité.

---

### 1 Informations et actualités

15'

#### Etat des nappes

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'état quantitatif des nappes : après un automne humide, la tempête Gloria au mois de janvier a engendré de fortes précipitations sur la plaine (140 mm à Perpignan) et sur les différents massifs des PO. En conséquence, le niveau des nappes est conforme ou supérieure aux normales sur l'ensemble de la plaine du Roussillon excepté sur le secteur central « Aspres-Réart ». Là, les nappes étaient très basses au sortir de l'été. Leur forte inertie engendre une évolution lente par rapport au contexte pluviométrique. Actuellement le niveau des nappes monte mais il faudra attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois pour apprécier pleinement l'impact des dernières pluies.

#### Autres informations

N. GARCIA apporte à l'assemblée les informations suivantes :

- **Séminaire projet Dem'eaux les 4 et 5 mars à l'Université de Perpignan** : le projet Dem'eaux est un projet de recherche concernant les nappes piloté par le BRGM. Ce projet doit s'achever dans un an. Le séminaire du mois de mars sera l'occasion de présenter les résultats acquis et les perspectives pour l'année à venir. Il est ouvert à tous.
- **Régularisation des forages autres que l'AEP** : une réunion en Préfecture est programmée le 6 mars à 15h00. Les services de l'Etat feront un point d'étape et présenteront le calendrier prévu pour les mois à venir.

A PUIG indique que cette réunion en préfecture est importante. Dans l'unité Aspres, un agriculteur qui a déjà obtenu une autorisation de 500 000 m<sup>3</sup> / an demande à la Com Com de faire venir l'électricité à un forage non autorisé.

### Compte Administratif 2019

N. GARCIA indique que les actions réalisées seront détaillées lors de la présentation du Rapport d'activité qui est à l'ordre du jour de ce Comité Syndical.

En termes budgétaire, il indique que l'année 2019 s'est caractérisée par :

- Une hausse des recettes liées à une hausse exceptionnelle des aides de l'Agence de l'Eau (année « de rattrapage »).
- Une hausse des dépenses qui s'expliquent notamment par un niveau important des dépenses pour les prestations techniques externalisées et un investissement important (travaux).

Au final, N. GARCIA indique le Syndicat Mixte dégage un excédent de 19 363 € pour l'exercice 2019. En reprenant les résultats de l'année 2018, le résultat de clôture du Syndicat Mixte s'établit à 128 374 € (arrondi à l'euro inférieur).

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui présente de manière détaillée le compte administratif 2019.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote. Il quitte la salle au moment du vote. F. CLIQUE, 2<sup>nd</sup> Vice-président du Syndicat Mixte procède au vote. Le Président de séance doit quitter la salle au moment du vote.

***La délibération n°1 relative au Compte Administratif 2019 est adoptée à l'unanimité.***

### Compte de Gestion 2019

N. GARCIA rappelle que le Compte de Gestion est édité par la Paierie Départementale. Il indique que ce document est disponible à tous les membres du Comité Syndical sur l'Intranet du Syndicat Mixte et qu'il peut leur être fourni en format papier sur simple demande.

Il précise que le Compte de Gestion est conforme en tout point au Compte Administratif.

M. SALA, Payeur Départemental, confirme que les chiffres du Compte de Gestion sont conformes en tout point à ceux du Compte Administratif.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote.

***La délibération n°2 relative au Compte de Gestion 2019 est adoptée à l'unanimité.***

## **BP 2020**

N. GARCIA présente les grandes lignes du BP 2020 qui est proposé à l'assemblée : il s'équilibre en recettes et dépenses à 493 875 €, en baisse par rapport au BP 2019 qui s'équilibrait à 550 000 €.

Le BP 2020 se caractérise par :

- Une baisse globale des recettes qui s'expliquent par une baisse des aides de l'Agence de l'Eau par rapport à l'année 2019. Les cotisations statutaires, elles, restent stables.
- Un niveau de dépense encore élevé avec des prestations techniques externalisées en hausse.

Afin d'équilibrer le budget, une partie de la trésorerie sera utilisée et, comme discuté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est donc proposé de réduire les dépenses de travaux.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour réaliser une présentation détaillée du BP 2020.

R. VILA demande si le SAGE ne sera effectif qu'en 2021.

F. CLIQUE indique que la CLE doit le valider définitivement aujourd'hui même. Suite à cette validation, le Préfet devrait prendre un arrêté interdépartemental d'ici le 15 avril. Le SAGE sera alors effectif.

En l'absence d'autres remarques et questions, N. GARCIA propose de passer au vote.

***La délibération n°3 relative au budget primitif 2020 est adoptée à l'unanimité.***

## **Modification du tableau des effectifs**

N. GARCIA indique que deux agents du Syndicat Mixte peuvent prétendre à des avancements de grade depuis maintenant plusieurs années :

- Une agent de catégorie A, la Chargée de Mission SAGE
- Une agent de catégorie C, assurant les tâches administratives et financières au Syndicat Mixte

Afin de permettre un déroulement de carrière à la hauteur de leurs compétences et de leurs implications, il est proposé d'ouvrir deux postes au Syndicat Mixte permettant leurs avancements de grade.

Ces postes actuellement vacants, ne pourront être pourvus que par avancement de grade.

En l'absence d'observation de la part de l'assemblée, N. GARCIA propose de passer au vote.

*La délibération n°4 relative à la modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport d'Activité 2019**

N. GARICA rappelle que comme chaque début d'année, le Rapport d'Activité de l'année précédente est présenté en Comité Syndical. Ce rapport est disponible sur l'Intranet du Syndicat Mixte et peut être transmis aux membres du Comité Syndical sur simple demande.

Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui présente ce rapport de manière détaillée.

R. VILA demande s'il l'on a retrouvé des concentrations de cuivres anormales dans les eaux souterraines. M. PELISSIER indique qu'il s'agit d'un produit « bio » qui posera beaucoup de problème à l'avenir. H. TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte n'a pas réalisé d'analyses de cuivre dans les eaux souterraines.

N. GARCIA tient à alerter l'assemblée sur le fait que SAGE et PGRE vont clairement impacter les politiques communales.

Concernant l'étude sur l'arasement des seuils du Tech, N. GARCIA indique que le Syndicat Mixte a alerté les services de l'Etat et qu'il a fini par être entendu sur la nécessité d'une étude d'impact plus approfondie.

Suite à ces discussions, N. GARCIA propose de passer au vote.

*La délibération n°5 donnant acte de la présentation du rapport d'activité est adoptée à l'unanimité.*

### **3 Dossier technique**

---

#### **Monter une action de sensibilisation / formation pour des pratiques vertueuses en agriculture**

N. GARCIA rappelle que deux dispositions du SAGE ont trait à la réalisation d'action de sensibilisation et de formation pour favoriser le passage à l'agriculture biologique et plus généralement à des productions nécessitant moins d'intrants et moins d'eau.

Dans ce contexte, il propose que le Syndicat Mixte s'appuie sur des professionnels compétents (type CIVAM BIO ou autre) pour bâtir des journées d'information et de formation et présente en l'action envisagée sur 3 ans afin d'être réellement efficace.

Il indique que le coût de cette action est estimé à 20 000 € / an. Et qu'elle est susceptible d'être aidée par l'Agence de l'Eau et la Région (aide entre 50% et 70%).

A PELISSIER indique qu'il est agriculteur. Il est favorable à la réduction des intrants mais indique que cette approche a ses limites. Il se dit défavorable « au bio » mais pour une pratique de l'agriculture raisonnée. Il conclut son propos en indiquant que l'agriculteur doit s'y retrouver financièrement.

R. VILA ajoute que le monde agricole s'il peut faire des économies d'intrants il les réalise. Il ajoute que le grand public a une image « du bio » qui n'est pas la réalité.

N. GARCIA indique que cette formation doit favoriser les pratiques vertueuses pour les nappes et que c'est le rôle du Syndicat Mixte.

***La délibération n°6 relative à la réalisation d'une action de sensibilisation et formation pour des pratiques agricoles est adoptée à la majorité.***

Avant de clôturer la séance, N. GARCIA tient à saluer F. CLIQUE et A. PUIG qui assiste à leur dernier comité syndical. Il rend hommage à leur forte implication, au fait qu'ils ont su faire avancer les dossiers et la cause de la bonne gestion de l'eau. Il souligne également qu'il s'agit d'élus avec qui il était très agréable de travailler.

***11h45 : L'ordre du jour étant épuisé. N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.***